



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE
MARITIME

CELLULE D'ÉTUDES ET DE PLANIFICATION

Projet « Aménagement Durable des
Pêcheries du Sénégal »
(ADuPeS)

1, Rue Joris Dakar – BP : 289

Tél. : (221) 33 821 94 69

Email : oepe@sentoo.sn



**RAPPORT D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE
(AVRIL 2015 – FEVRIER 2016)
ET ACTIVITES PROGRAMMEES PAR COMPOSANTE
(MARS 2016 – MARS 2017)**

Mars 2016

Introduction

Le rapport présente, d'une part, l'état d'exécution technique et financière de chacune des trois composantes principales du projet qui ont fait l'objet d'un contrat spécifique et d'autre part les activités programmées pour les douze prochains mois

Les contrats spécifiques sont les suivants :

- le Devis-programme (DP) ;
- la Convention de financement du Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) ;
- le Contrat de service de l'Assistance technique (AT) au projet.

En outre, les difficultés rencontrées pour chaque contrat spécifique dans la mise en œuvre des activités sont présentées ainsi que les solutions préconisées pour les résoudre.

RAPPEL DES OBJECTIFS, DES RESULTATS ATTENDUS ET DE LA REPARTITION PAR COMPOSANTE DU BUDGET DU PROJET

1. Objectif global du projet

L'objectif global du projet est d'accroître la contribution des pêcheries démersales profondes à une croissance économique durable.

2. Objectif spécifique du projet

L'objectif spécifique du projet est de renforcer le système de gestion des pêcheries de poulpe et de crevettes profondes ainsi que le système d'évaluation et d'avis scientifiques sur l'ensemble des pêcheries démersales au Sénégal.

3. Résultats attendus du projet

La convention de financement du projet présente deux résultats :

Résultat 1 : Le suivi de la situation des ressources halieutiques et de la performance des pêcheries est amélioré pour répondre aux besoins des plans d'aménagement. Ce résultat est attendu du CRODT dans le cadre de la subvention qu'il a reçue du projet.

Résultat 2 : Le système de régulation dans les pêcheries sous plan d'aménagement est amélioré. Ce résultat est attendu de la mise en œuvre des activités des DP successifs qui seront élaborés.

L'Assistance technique au projet apporte son appui technique pour l'atteinte des deux résultats.

Les sous-résultats du Résultats 2 sont les suivants :

1. Un système d'information intégré est mis en place pour les besoins de gestion et d'analyse de la pêche de crevettes profondes, de poulpe et des autres ressources démersales
2. La Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes Profondes (COSECPRO) poursuit ses activités de gestion et d'exploitation
3. Le plan d'aménagement de la pêche de poulpe est mis en œuvre

1. Répartition du budget par composante et niveau de consommation de la contrepartie de l'Etat

1.1. Répartition du budget par composante

Le montant du budget du projet est de 2 623 828 000 F CFA. La répartition de ce montant est indiqué dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1: Répartition du budget du projet par composante.

Rubriques	Montants prévus dans la convention de financement	Montants engagés (F CFA) au 29 février 2016	Reliquats
Résultat 1: Recherche (CRODT)	664 385 160		
Résultat 2: Amélioration système de gestion pêcheries (DP1+DP2+DP3)	918 339 800		
Communication/visibilité	52 476 560		
Assistance Technique au projet	623 159 150		
Imprévus	177 108 390		
Evaluation externe et audit	65 595 700		
TOTAUX	2 623 828 000		
Niveau d'engagement (%)	68, 61		

1.2. Niveau de consommation de la contrepartie de l'Etat

La contrepartie de l'Etat est de 655 957 000 F CFA. Elle couvre les salaires du personnel recruté dans le cadre du projet et une subvention accordée annuellement au CRODT. Il est prévu que l'Etat verse au CRODT 140 000 000 F CFA par an pendant trois ans à compter de 2014. Au 29 février 2016, l'Etat n'a encore rien versé au CRODT pour le compte de 2015. Le tableau 2 ci-dessous montre un niveau de consommation global de 27,10 %.

Tableau 2 : Niveau de consommation de la contrepartie de l'Etat au financement du projet.

Rubriques	Montants (F CFA)		TOTAL GENERAL
	2013 + 2014	2015	2013 + 2014 + 2015
Salaires			
Subvention au CRODT (Evaluation des stocks pélagiques)			
TOTAUX			
Niveau de consommation (29,45 %)			

**ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU DP2
ACTIVITES PROGRAMMEES DANS LE CADRE DU DP3
ET BUDGET CORRESPONDANT**

ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU DP2

I. ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE

1.1. Etat de mise en œuvre de s activités du sous-résultat 1

1.1.1. *Etude économique sectorielle: Elaboration du compte satellite pêche maritime (CSP)*

La réalisation du CSP par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a permis de construire des indicateurs pertinents permettant de mieux connaître la contribution du secteur de la pêche maritime à l'économie. Ceux-ci sont, entre autres, relatifs à la sécurité alimentaire, à la création de la richesse, à l'emploi et à l'investissement. Le travail a pris en compte la filière pêche maritime, en particulier les activités de capture, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques ainsi que les services liés à la pêche.

Les trois livrables prévus dans le protocole d'accord ont été restitués et validés par le comité technique mis en place à cet effet.

Il s'agit :

- de la note méthodologique qui décrit la démarche technique à suivre pour l'élaboration du compte satellite de la pêche ;
- du rapport de collecte qui fait l'état des lieux de la collecte des données secondaires et des données issues des enquêtes complémentaires (données primaires) ;
- du rapport final qui présente les résultats de l'évaluation des indicateurs cités plus haut.

Ce dernier sera restitué au Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime en présence de tous les partenaires. Ensuite, il fera l'objet d'une large diffusion.

1.1.2. *Amélioration de la traçabilité et de la qualité des crevettes profondes*

Une session de formation des formateurs a été organisée du **15 au 17 juin 2015** en étroite collaboration avec la Direction des Industries de Transformation des Pêches (DITP) au profit des gestionnaires de qualité des sociétés d'armement de la pêcherie de crevettes profondes.

L'objectif de la formation était d'améliorer les conditions de manipulation, de traitement et de conditionnement des crevettes profondes à bord et à terre afin d'avoir des crevettes de qualité supérieure et donc espérer des prix rémunérateurs. Cette amélioration se fera à travers :

- la maîtrise du système HACCP (Analyse des risques et maîtrise des points critiques) à bord des navires crevettiers profonds ;
- l'identification des différents additifs autorisés pour le traitement des crevettes ainsi que les techniques d'utilisation ;
- la maîtrise des méthodes et techniques de traitement anti-mélanose des crevettes à bord ;
- le respect de la traçabilité du produit.

La formation a duré trois (3) jours dans les locaux de la Division Inspection et Contrôle de la DITP sise au quai de pêche du Port autonome de Dakar. Tous les gestionnaires de qualité des sociétés d'armement de la pêcherie de crevettes ainsi que certains agents de la DITP y ont pris

part. Il est prévu que les gestionnaires de qualité organisent au sein de leurs armements respectifs des sessions de formation à l'attention des membres de l'équipage de leurs crevettiers.

1.1.3. Renforcement de l'Observatoire économique des pêches pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries

1.1.3.1. Mise en place d'un système d'information intégré de la pêcherie de crevettes profondes

Cette activité consiste à appuyer la DITP qui est la seule structure qui collecte les données d'exportation de produits halieutiques des industries de la pêche.

Cet appui lui permettra d'optimiser le système automatisé de gestion des entreprises de la pêche industrielle pour un meilleur suivi de leurs activités commerciales notamment :

- la gestion de la certification avec prise en charge du calcul de la valeur commerciale des exportations ;
- la gestion des inspections ;
- le suivi des Etablissements (gestion des prélèvements, des analyses, des alertes sanitaires...);
- le traitement des statistiques.

A cet effet, un consultant a été recruté pour le développement d'une application qui prend en charge ces fonctionnalités. Dans ce cadre, le premier livrable qui fait l'état des lieux de l'existant et les propositions d'amélioration a été restitué le 08 mars 2016.

Il reste un dernier livrable qui sera fourni après le développement et la réception de l'application.

En outre, les équipements suivants ont été acquis pour le compte de la DITP :

- un logiciel server ;
- un SQL server 2012 standard ;
- un antivirus licence ;
- un logiciel office ;
- un serveur ;
- deux ordinateurs fixes.

La masse et la nature des informations gérées par ce système en feront un véritable outil de gestion de la traçabilité des produits de la filière industrielle et une source importante de données statistiques.

Ce système de la DITP sera ensuite connecté à l'Observatoire économique de la Cellule d'Etudes et de Planification (CEP) qui pourra tirer toutes les informations dont elle aura besoin pour alimenter la Note de conjoncture.

1.1.4. Mise en œuvre du plan de (Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) de la pêcherie de crevettes profondes

L'objectif général du plan est de renforcer le système SCS de la pêcherie de crevettes profondes afin de faire respecter les quotas individuels et de lutter contre toutes formes de pêche INN (Illégale, Non déclarée et Non règlementée).

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan, les activités de SCS identifiées sont les suivantes :

- le système de suivi des navires;
- la patrouille aérienne ;
- l'inspection en mer ;
- le contrôle de la nature et de l'origine des produits débarqués ;
- l'inspection à quai ;
- la certification des captures ;
- la certification sanitaire.

Il était prévu que les frais suivants soient pris en charge dans le cadre du DP:

- l'achat de carburant pour l'inspection des crevettiers à quai ;
- les indemnités journalières des observateurs à bord des crevettiers ;
- l'achat de carburant pour les patrouilles en mer ;
- l'acquisition d'équipements informatiques et de mobilier de bureau.

Toutefois, seuls les équipements informatiques et les mobiliers de bureau ont pu être achetés. Les autres frais n'ont pas pu être effectués du fait que le système de QIT n'a démarré qu'au 1^{er} janvier 2016.

1.1.5. Contrôle efficace des captures des navires crevettiers profonds et des échanges de quotas

1.1.5.1. Mise en place d'un système de déclaration des captures en temps réel (JBE) et d'échanges de quotas.

La firme Collecte Localisation Satellite (CLS) basée en France a été retenue pour mettre en place le Journal de Bord Electronique (JBE) et le registre électronique d'échange de quota. Le contrat de fourniture a pris effet depuis le 22 septembre 2015.

La firme CLS est chargée en rapport avec les Experts JBE, SCS, le Juristes mobilisés par l'AT ainsi que l'Informaticien de la CEP de :

- concevoir un système de JBE et de déclaration de captures, et le tester à bord de deux crevettiers profonds ;
- concevoir et mettre en place un prototype de registre électronique des quotas par navire crevettier ;
- proposer un acte réglementaire fixant l'obligation et les modalités de la tenue d'un JBE et d'un registre de quotas individuels par chaque navire crevettier ;

- dresser un bilan de cette phase test et définir un cahier des charges pour la pérennisation du dispositif.

Les tests du JBE avec l'installation du système à bord de deux crevettiers et la formation des seconds Capitaines sont en cours jusqu'en fin avril 2016. Les premiers résultats obtenus sont encourageants puisque les équipages ont bien apprécié l'outil qui leur facilitera le travail. En effet, ils se sont rendus compte qu'il y a un gain de temps pour renseigner le journal, les calculs se faisant de manière automatique, les possibilités d'erreur sont inexistantes, les informations sur la pêche peuvent être transmises en temps réel.

Ensuite, la phase industrialisation qui consiste à installer le système à bord des crevettiers restants suivra jusqu'en mi-juillet.

1.2. Etat de mise en œuvre de s a ctivités du sous-résultat 2

1.2.1. *Appui au fonctionnement de la Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes Profondes (COSECPRO)*

La COSECPRO a pu bénéficier de la part du projet d'un appui en matériel informatique (un ordinateur fixe avec une imprimante multifonction, un onduleur et un logiciel Office) pour lui permettre de démarrer rapidement ses activités en attendant que son budget de gestion soit mis en place.

Présentement, la COSECPRO a bien démarré ses activités puisque toutes les responsabilités qui lui ont été concédées sont en train d'être remplies convenablement. Il s'agit entre autres:

- de la proposition de Total Admissible de Capture (TAC) au Ministre de la pêche ;
- la répartition du TAC entre ses membres ;
- le contrôle des débarquements par l'équipe de gestion (Gérant de la COSECPRO et son Assistant ;
- l'embarquement d'observateurs à bord des crevettiers profonds ;
- contribution aux tests de sélectivité ;
- la centralisation et transmission au Ministre de la pêche des demandes de licences de pêche de ses membres ;

L'appui en ingénierie sociale pour permettre à la COSECPRO de jouer efficacement son rôle n'est pas encore effectif. En effet, l'équipe de gestion de la COSECPRO vient d'être mise en place. Si le besoin de renforcer les capacités des membres et l'équipe de gestion se manifeste, la mobilisation d'un Expert à court terme à cet effet pourrait être envisagée.

1.3. Etat de mise en œuvre de s acti vités du sous - résultat 3

1.3.1 *Mise en œuvre du Plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe (PAPP)*

Le processus d'élaboration du PAPP était terminé avec la réunion du Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes (CNCPM) tenue le 21 janvier 2015. Le PAPP est ensuite entré dans le processus d'adoption politique qui a abouti à son adoption par décret n° 2016-90

du 19 janvier 2016. Donc, plus d'un an est passé avant son adoption. Ce retard a fait que

certaines activités dont la mise en œuvre dépendait de l'adoption du PAPP n'ont pu être réalisées.

1.3.1.1. Renouveau des instances des Conseils locaux de Pêche artisanale (CLPA) formation des membres et mise en place de réseaux de CLPA

a. Formation des Coordonnateurs et/ou facilitateurs des CLPA

Une session de formation des Coordonnateurs de CLPA a été organisée du 06 au 07 juillet 2015 dans les locaux du Service régional des Pêches et de la Surveillance de Dakar. Cette formation a vu la participation de douze (12) Coordonnateurs de CLPA concernés par la pêche de poulpe. Les thèmes qui ont été développés au cours de cette formation sont :

- la vision qui sous-tend les CLPA ;
- la gestion des organisations professionnelles ;
- le mode de désignation des conseillers et leur rôle dans le fonctionnement de l'Instance de Conseil et de Coordination (ICC) ;
- la circulation de l'information au sein du CLPA ;
- les procédures de prise de décisions ;
- l'identification et la proposition de résolution de problèmes de gestion et d'exploitation durable des ressources halieutiques ;
- les qualités ou aptitudes et les normes de conduite d'un bon facilitateur.

Les Coordonnateurs et/ou facilitateurs ainsi formés ont permis le renouvellement dans de bonnes conditions des CLPA.

b. Renouveau des instances des CLPA et formation des membres des CLPA

A la fin du processus animé par les facilitateurs formés pour la circonstance, sept (07) CLPA ont vu leurs instances renouvelées. Lors des renouvellements des collèges, des animations ont été faites sur les thèmes suivants :

- la définition du mandat d'un CLPA ;
- les rôles et responsabilités des représentants à l'ICC ;
- le processus de prise de décision au sein du CLPA ;

Ainsi, chaque participant a pu choisir en toute connaissance de cause un poste de responsabilité.

c. Mise en réseau des CLPA

Cette activité a démarré avec une réunion de concertation avec les parties prenantes le 14 août 2015 afin de discuter de l'architecture des réseaux et leurs responsabilités.

Après cette réunion un premier draft d'arrêté portant organisation et fonctionnement du réseau a été élaboré. Cependant, dans les vises de l'arrêté, il était prévu de citer le décret d'application du nouveau Code de la pêche maritime. Ce décret tarde encore à être signé. Au mois de février

2016, l'idée d'enlever le visa relatif ce décret a été retenue. C'est ainsi que le projet d'arrêté relatif au réseau a été finalisé et transmis au Ministre de la pêche pour signature.

Il est prévu d'introduire une demande d'avenant pour programmer cette activité dans le DP3 compte tenu de son importance pour la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries comme celui de poulpe qui a un segment artisanal important.

1.3.1.2. Organisation d'ateliers de restitution du PAPP adopté par décret et de mise en œuvre des mesures de gestion

Suite à l'adoption du PAPP par décret en date du 19 janvier 2016, des missions de concertations ont été organisées du 22 février au 03 mars 2016 avec les membres des CLPA des régions de Thiès, Fatick et Dakar ainsi qu'avec les autres parties prenantes du PAPP en vue (i) de restituer/partager le contenu du PAPP, et (ii) de procéder aux formations nécessaires pour assurer la réussite de la première phase de mise en œuvre.

Le 10 mars 2016, les acteurs de la pêche industriels et les directions techniques du Ministère ainsi la recherche ont également ont été invités à participer à une réunion de restitution.

Au cours de ces restitutions, les principales parties prenantes du PAPP à la base ont une idée claire du contenu du PAPP, notamment en ce qui concerne la phase transitoire de mise en œuvre.

Les différents acteurs ont été sensibilisés afin que les dispositions nécessaires soient prises par pour la mise en œuvre effective du PAPP et son suivi. Ils se sont en tout cas engagés à tout faire pour une réussite du plan.

Le travail d'animation va se poursuivre au niveau des CLPA et des industriels pour l'identification et la mise en œuvre des mesures techniques de gestion comme prévu dans le PAPP.

1.3.1.3. Conception, construction et immersion de vases à poulpe

Afin d'accompagner le repos biologique initié par le Ministère, des contrats ont été signés avec les quatre CLPA du Département de Mbour et celui de Yoff pour l'immersion de vases à poulpe afin de permettre aux femelles gravides d'avoir des lieux sécurisés où garder leurs œufs jusqu'à l'éclosion.

C'est ainsi que 9 600 vases en argile ont été fabriqués. Une cérémonie de lancement de l'immersion des vases présidée par le Conseiller technique N° 1 du Ministère de la pêche a été organisée par les CLPA concernés à NGaparou, le 30 juillet 2015 en présence de tous les professionnels de la pêche, des autorités administratives et coutumières, et des partenaires techniques et financiers. Dans le cadre du suivi, les zones d'immersion ont été géolocalisées par GPS en vue de faire des plongées ultérieurement pour vérifier l'état des vases et s'assurer

que qu'ils sont entrain de jouer le rôle pour lequel ils ont été immergés. L'activité d'immersion va se poursuivre dans le cadre du DP3.

1.3.1.4. Appui aux activités de surveillance participative des CLPA

Cette activité avait été prévue pour accompagner les initiatives de cogestion prises par les CLPA en leur apportant un appui financier pour l'achat de carburant dans le cadre des sorties en mer. Toutefois, elle n'a pas pu être mise en œuvre en raison du retard accusé pour l'adoption du PAPP. Elle pourra démarrer dans le cadre du DP3.

1.3.1.5. Organisation d'une mission d'études au Maroc

La mission a été organisée du 22 au 28 novembre 2015, afin de s'inspirer de l'expérience du Maroc en matière d'élaboration et de mise en œuvre du PAPP pour l'adapter au besoin au contexte sénégalais. L'équipe qui a participé à la mission était composée :

- du Régisseur du projet ADuPeS ;
- de l'Expert principal de l'AT au projet ;
- d'un représentant de la Direction de la Pêche maritime (DPM) ;
- d'un représentant de la DITP;
- d'un représentant de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP);
- d'un représentant de la CEP ;
- d'un représentant du CRODT;
- d'un représentant des CLPA.

La mission s'est bien déroulée car toutes les institutions publiques et privées qui interviennent dans la gestion de la pêcherie de poulpe ont été visitées.

Beaucoup d'enseignements ont été tirés et vont servir dans la gestion des pêches au Sénégal. Un rapport de mission a été préparé et restitué à tous les acteurs et au Ministre de la pêche. En termes de suivi, dans le cadre de la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures de pêche, il est prévu de s'inspirer du modèle marocain. Par ailleurs, il est prévu d'expérimenter le modèle marocain de système d'information au niveau du quai de pêche de Sombédioune en construction.

1.4. Mise en œuvre du plan de communication

La mise en œuvre du plan de communication n'a pas pu démarrer dans le cadre du DP2. En effet, l'appel d'offres pour le recrutement du Consultant devant appuyer la mise en œuvre du plan de communication, a été lancé deux fois sans succès. Les soumissionnaires n'ont pas satisfait aux conditions du dossier d'appel d'offres.

C'est au troisième appel d'offres que l'unique Cabinet qui a soumissionné a été retenu pour avoir satisfait aux conditions du marché. Les activités communication pourraient par conséquent démarrer rapidement.

II. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Le tableau 3 montre un taux moyen d'exécution financière de 49 %. Ce faible taux s'explique par le fait que certaines activités n'ont pas pu être mises en œuvre à cause du retard d'un an accusé pour l'approbation par décret du PAPP ainsi que la signature de la convention de concession de pêcherie de crevettes profondes.

En outre, le budget prévu pour la mise en œuvre du plan de communication n'a pas pu être mobilisé à cause des appels d'offre infructueux pour le recrutement du Consultant pour appuyer l'équipe du projet.

Tableau 3 : Etat d'exécution financière du DP3

N°Ligne budgétaire	Rubriques	Ressources UE REGIE+OA1+ AVNT	Mémoire dépenses n°1 du 08 juin 15 au 31 octobre 15	Mémoire dépenses n°1 du 01 novembre 15 au 03 mars 16	Engagement en cours	Cumul de mémoires	Solde disponible	%
1.	Activités							
1.1	<u>Activités du sous-résultat 1</u>							
1.1.1	Etudes économiques sectorielles (Etudes des comptes satellites du secteur de la pêche)							
1.1.2.	Amélioration de la qualité des crevettes profondes							
1.1.3	Renforcement l'observatoire économique des pêches pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries							
1.1.4.	Mise en œuvre du plan de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) de la pêcherie de crevettes profondes (CP)							

N °Ligne budgétaire	Rubriques	Ressources UE REGIE+OA1+ AVNT	Mémoire dépenses n°1 du 08 juin 15 au 31 octobre 15	Mémoire dépenses n°1 du 01 novembre 15 au 03 mars 16	Engagemen t en cours	Cumul de mémoires	Solde disponible	%
1.2	<u>Activités du sous- résultat 2</u>							
1.2.1.	Appui au fonctionnement de l'OGP							
1.3	<u>Activités du sous- résultat 3</u>							
1.3.1	Mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe							
1.4.	Mise en œuvre du plan de communication							
2.	<u>Investissement</u>							
2.1	Matériels informatiques							
2.2	Mobiliers de bureau							
2.3	Contrôle efficace des captures des navires crevettiers profonds et les échanges de quotas							
3	Fonctionnement							
3.1	Personnel							
3.1.1	Fonctionnaires							
3.1.2	Contractuels							
3.1.3	Prestation de service							
3.1.4	Frais de mission de terrains							
3.2	Fonctionnement bureau							

N °Ligne budgétaire	Rubriques	Ressources UE REGIE+OA1+ AVNT	Mémoire dépenses n°1 du 08 juin 15 au 31 octobre 15	Mémoire dépenses n°1 du 01 novembre 15 au 03 mars 16	Engagemen t en cours	Cumul de mémoires	Solde disponible	%
3.3	Fonctionnement véhicules							
4	Frais bancaires							
5	TOTAL avant imprévus (1+2+3+4)							
6	<u>Imprévus (5%)</u>							
Total Général (5+6)								49%

NB: AO (Ordre Administratif) : Il a été pris pour puiser un montant d'une ligne budgétaire et l'affecter à une autre.

ACTIVITES PROGRAMMEES DANS LE CADRE DU DP3

I. ACTIVITES PROGRAMMEES

1.1. Activités du sous-résultat 1

❖ *Mise en œuvre du plan SCS de la pêcherie de crevettes profondes (CP)*

La mise en œuvre du plan SCS de la pêcherie de crevettes profondes va se poursuivre afin de faire respecter les quotas individuels et de lutter contre toutes formes de pêche INN (illégale, non réglementée et non déclarée).

Les activités SCS qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- le suivi du VMS;
- la patrouille aérienne ;
- l'inspection en mer ;
- le contrôle de la nature et de l'origine des produits débarqués ;
- l'inspection à quai ;
- la certification des captures ;
- la certification sanitaire ;
- l'embarquement d'observateurs.

Dans le cadre du DP 3 les frais suivants seront assurés:

- les charges liées à l'inspection des crevetiers à quai par l'achat de carburant pour le véhicule de liaison;
- les charges liées aux indemnités journalières des observateurs à bord des crevetiers ;
- les charges liées aux patrouilles en mer par une contribution pour l'achat de carburant.

1.2 Activités du sous-résultat 2

❖ **Organisation d'un atelier de formation pour une meilleure maîtrise du système harmonisé d'information pour l'application des bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène à bord des crevetiers profonds (Ligne 2.2.1)**

La mise en place d'un système HACCP nécessite une bonne maîtrise des programmes pré établis. À cet effet, suite à la tenue de l'atelier portant sur le thème: « la maîtrise du système HACCP à bord des navires crevetiers », une formation sur les bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication serait intéressante. Elle va permettre aux différents gestionnaires formés de connaître les éléments nécessaires à la mise en place d'un système indispensable lors des contrôles officiels et autocontrôles. Parmi ces éléments on a: le contrôle de la température des

tunnels et chambres froides, les résultats d'analyse sur toute la chaîne, les enregistrements (traçabilité), etc.

1.3 Activités du sous-résultat 3

❖ Mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe

L'appui à la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe se limitera toujours à l'amont de la filière. C'est-à-dire les aspects liés à la gestion de la ressource à travers les organes de gouvernance locale des pêches (CLPA) pour le segment artisanal et les organisations professionnelles pour le segment industriel. Concernant l'aval de la filière, notamment les aspects traitement, conservation, transport, marché, commercialisation, hygiène qualité, labellisation, infrastructures de déparquement..., il sera toujours pris en charge par le projet « Etude de la Promotion de la Cogestion des Pêcheries par le Développement de la Chaîne de valeurs » (PROCOVAL) financé par la Coopération japonaise (JICA).

▪ Animation des CLPA

Le travail d'animation initié dans le cadre du DP 2 va se poursuivre avec le DP 3. Le contrat de chaque animateur recruté dans le cadre du DP 2 sera renouvelé si son travail a été jugé satisfaisant. Le même montant d'indemnité mensuelle sera versé à chaque animateur soit 100 000 F CFA. Un rapport mensuel approuvé par le Chef de poste, le Chef de service départemental et le Chef de service régional de la pêche et de la surveillance dont il dépend sera produit par chacun d'eux sur la base duquel il sera payé.

▪ Conception, construction et immersion de vases à poulpe

L'immersion des vases (pots) à poulpe va se poursuivre au niveau de la Petite Côte, au large de la région de Dakar et dans certaines zones peu agitées de la Grande Côte. Ces vases serviront de nids pour les femelles de poulpes gravides. Ce qui contribue à augmenter le taux de survie des œufs car les femelles auront des endroits pour sécuriser leurs œufs.

Il sera procédé à des opérations d'immersion pendant la saison chaude en 2016 (septembre - octobre).

Un contrat sera signé avec les Coordonnateurs des CLPA concernés. Lequel contrat précisera le nombre de vases à immerger, la zone d'immersion, le système de suivi-évaluation qui sera mis en place ainsi que le budget correspondant pour l'ensemble des activités que le CLPA aura mises en œuvre. Les CLPA suivants seront appuyés pour l'acquisition de vases à poulpe : Joal,

Sindia sud, Mbour, Sindia nord, Yène, Rufisque-Bargny, Thiaroye-Mbao, Dakar-est, Dakar-ouest soit 09 CLPA au total.

Chaque CLPA bénéficiera de 2 000 vases par saison soit 4 000 pour les deux saisons.

Pour s'assurer que les vases sont sur place et habités, des plongées seront organisées pour les filmer quelques mois après leur immersion. Les frais liés aux films seront pris en charge dans la ligne communication.

- ***Appui aux activités de surveillance participative des CLPA***

La surveillance participative va se poursuivre avec les CLPA concernés pour le respect des mesures de gestion du poulpe qui seront prises. Ainsi, les CLPA pourraient être appuyés en carburant pour effectuer des sorties avec leurs propres embarcations.

Les résultats des sorties seront consignés dans le rapport mensuel du facilitateur.

1.4. Mise en œuvre du plan de communication

Le plan de communication va être mis en œuvre dans le cadre du DP, dans la mesure où le Consultant devant appuyer l'équipe du projet est recruté.

II. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU DP3

Le tableau 4 ci-dessous indique un budget global pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités de 205 710 936 F CFA.

Tableau 4 : Résumé du budget du DP3

N° Ligne budgétaire	Rubriques	Ressources UE		Total ressources FEU	Ressources Etat	TOTAL
		Engagement Régie	Budget de clôture			
1.	Activités					
1.1	<u>Activités du sous-résultat 1</u>					
1.1.1	Mise en œuvre du plan SCS de la pêcherie de crevettes profondes					
1.2	<u>Activités du sous-résultat 2</u>					
1.2.1.	Appui au fonctionnement de la Coopérative Sénégalaise des Exploitants de crevettes profondes (COSECPRO)					

N° Ligne budgétaire	Rubriques	Ressources UE		Total ressources FED	Ressources Etat	TOTAL
		Engagement Régie	Budget de clôture			
1.2.2	Organisation d'un atelier de formation sur la mise en place d'un système harmonisé d'information					
1.3	<u>Activités du sous-résultat 3</u>					
1.3.1	Mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de poupe					
1.4.	Mise en œuvre du plan de communication					
2.	<u>Investissement</u>				0	0
3	Fonctionnement					
3.1	Personnel					
3.1.1	Fonctionnaires					
3.1.2	Contractuels					
3.1.3	Prestation de service					
3.1.4	Frais de mission de terrains					
3.2	Fonctionnement bureau					
3.3	Fonctionnement véhicules					
4	Frais bancaires					
5	TOTAL avant imprévus (1+2+3+4)					
6	<u>Imprévus (5%)</u>					
Total Général (5+6)						

**ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU
CONTRAT DE SERVICE DE L'AT
ACTIVITES PROGRAMMEES ET BUDGET
CORRESPONDANT**

I. ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE

Le tableau 5 ci-dessous, présente l'Expertise à court terme qui a été mobilisée par l'AT. Au total deux (02) missions d'expertise à court terme ont été réalisées et deux (2) autres ont été identifiées et planifiées.

L'Expert Principal a appuyé les Experts à court terme et les différentes équipes qui ont travaillé dans la mise en œuvre des activités du DP2.

Tableau 5 : Les expertises à court terme mobilisé par l'AT

Expertise à court terme	Etat de mise en œuvre au 29 février 2016
Appui à la conception et à mise en place d'un JBE, d'un Registre de quotas individuels et d'un SI de la pêcherie de crevettes profondes	<ul style="list-style-type: none">✓ Poursuite du travail des deux experts à court terme (MM. Denis TREMBLAY et Olivier ROUX) mobilisés par l'AT depuis septembre 2014.✓ Les experts ont effectué une seconde mission au cours du mois de décembre 2015, ce qui a permis de démarrer la phase pilote avec l'installation du système à bord de deux crevetters profonds. Le développement du système se fera de janvier à avril 2016 en collaboration avec l'équipe de CLS. Les principaux résultats peuvent être résumés comme suit :<ul style="list-style-type: none">• Des propositions d'améliorations et d'ajouts au logiciel JBE transmises à l'équipe de développement de CLS afin de les intégrer au logiciel au début de 2016. Ces améliorations touchent notamment les fonctions d'enregistrement des positions, dates et heures des traits de chalut ainsi que celles identifiant les catégories de taille des crevettes capturées. Un nouveau formulaire sera aussi ajouté au logiciel permettant d'enregistrer des informations de nature économique comme les revenus et dépenses d'un navire ce qui permettra de réaliser l'analyse bioéconomique du stock telle que prévue dans le plan d'aménagement.• Les commandants des deux navires qui ont été retenus pour la phase pilote (ALMIRANTE -DAK 958- et OCEAN PESCA III -DAK 1114) ont suivi une formation à l'aide du matériel (Tablette Android) qu'ils auront à utiliser lors de leur première marée. Le fonctionnement du logiciel a été très bien assimilé par les deux commandants qui ont souligné sa très grande facilité d'utilisation.

Expertise à court terme	Etat de mise en œuvre au 29 février 2016
	<ul style="list-style-type: none"> • Le système installé à bord des deux crevettiers profonds est composé d'une balise bidirectionnelle VMS de type LEO, utilisant les satellites Iridium, d'un boîtier de jonction permettant la communication Bluetooth avec une tablette Android semi-durcie de marque Samsung avec écran de 20 cm contenant le logiciel JBE de marque Marlin Pro. Il a fait l'objet de test avec succès et les navires ont quitté le port de Dakar pour leur première marée. • Il a été convenu d'établir entre janvier et avril 2016, avec l'Informaticien de la CEP, un calendrier de réalisation du volet Gestion de quotas du projet en utilisant le logiciel HCM de CLS. • Les documents suivants ont été préparés à l'issue des échanges avec les responsables des programmes de surveillance et d'aménagement des pêches : <ul style="list-style-type: none"> ○ Stratégie de suivi de la conformité ○ Annexe aux conditions de licences de pêche ○ Identification des besoins en termes de chaîne de possession pour les poursuites judiciaires ○ Identification des besoins pour les dossiers judiciaires ○ Identification des outils pour le suivi des contrôleurs ○ Préparation des formations pour les gestionnaires, les agents de surveillance et les observateurs en mer.
Voyage d'études au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilisation d'un Expert à court terme, M. Abdellatif BELKOUCH, Directeur d'INFOSAMAK qui a préparé, facilité le voyage d'études et conduit la mission sur le terrain, avec son équipe, qui s'est déroulée du 22 au 28 novembre 2015, avec la participation du Régisseur du projet, de l'Expert principal de l'AT, de représentants de la DPM, de la CEP, de la DPSP, de la DITP, du CRODT et des CLPA. ✓ L'objectif général du voyage d'études est de s'inspirer de l'expérience du Maroc en matière de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe pour l'adapter au besoin au contexte sénégalais. ✓ Des échanges directs ont été organisés avec les parties prenantes sur les différentes étapes du processus de préparation et de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de céphalopodes y compris le poulpe au

Expertise à court terme	Etat de mise en œuvre au 29 février 2016
	<p>Maroc. Des leçons en ont été tirées pour le processus en cours au Sénégal sur les aspects liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'évaluation prévisionnelle des ressources et au processus de fixation des possibilités de pêche (TAC) ; • au système d'information (SI) pour le suivi économique et commercial de la pêche ; • au type de droit d'accès qui est introduit et les conditions de son octroi ; • au système de contrôle et de surveillance en mer et à terre ; • aux Organisations Professionnelles ; • aux cadres institutionnels et mécanismes de cogestion entre l'État et les usagers ; • aux aspects de qualité, transformation, valorisation et traçabilité des produits ; • aux possibilités de partenariats avec le Maroc en appui à la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche de poulpe au Sénégal dans ses différentes composantes. <p>✓ Les résultats du voyage d'études ont fait l'objet de restitution auprès de services privés et publics impliqués dans la gestion de la pêche du Sénégal. Ce qui a suscité un intérêt certain pour le Cabinet du Ministère de la Pêche qui a sollicité et obtenu de la part du projet une présentation du SI sur la pêche au Maroc.</p>
Appui à l'éco-certification de la pêche de crevettes profondes	<p>✓ Préparation des TdR avec l'appui de MSC et identification de l'Expert à court terme pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre à jour la pré-évaluation MSC de la pêche ; • développer le Plan d'action (FIP) ; • renforcer les capacités des acteurs impliqués notamment les membres de la COSECPRO et les gestionnaires des pêches et les chercheurs pour la mise en œuvre du Plan d'action.
Appui à la modélisation bioéconomique	<p>✓ Préparation des TdR de l'Expert à court terme qui sera chargé d'appuyer l'équipe du CRODT lors du deuxième GT pour la modélisation bioéconomique, prévu en avril 2016. L'objectif du GT est de produire des avis scientifiques sur les possibilités d'exploitation des principales espèces démersales exploitées au Sénégal et de procéder à une évaluation de la rente halieutique pour chacune des principales pêcheries.</p>

II. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Le tableau 6 ci-dessous montre un niveau de consommation du budget de 58 % au 29 février 2016.

Tableau 6 : Etat d'exécution financière du budget de l'AT au 29 février 2016.

Rubriques	Montants prévus (F CFA)	Montants dépensés au 29 février 2016 (F CFA)	Niveau de consommation (%)
Honoraires Experts (Frais généraux inclus)			
▪ Expert principal			
▪ Experts non principaux			
Provisions pour dépenses accessoires			
Provisions pour vérification des dépenses			
Totaux			58

III. ACTIVITES A REALISER ET BUDGET CORRESPONDANT

3.1. Activités à réaliser

Le tableau 7 ci-dessous présente les missions à court terme qui sont programmées dans les prochains mois.

Tableau 7 : Missions à court terme et actions programmées par l'AT.

Expertise à court terme	Activités à mettre en œuvre du 1^{er} mars 2016 au 30 juin 2016
Appui à la conception et à mise en place d'un JBE, d'un Registre de quotas individuels et d'un SI la pêche de crevettes profondes	✓ Finalisation du travail avec l'organisation de la dernière mission en juin 2016 avec comme objectifs principaux : <ul style="list-style-type: none">• effectuer la formation des contrôleurs, observateurs, gestionnaires et cadres supérieurs de la DPSP (notamment par l'expert SCS) ;• présenter à l'équipe du projet le rapport final provisoire incluant les livrables prévus ;• réaliser un atelier de restitution en présence de tous les experts du projet et de l'ensemble des intervenants.

Expertise à court terme	Activités à mettre en œuvre du 1 ^{er} mars 2016 au 30 juin 2016
Modélisation bioéconomique des pêcheries	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilisation de l'Expert modélisateur économiste chargé d'appuyer l'équipe du CRODT lors de son deuxième GT prévu en avril 2016. ✓ Suivi du travail de l'expert à court terme : <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du rapport de fin de mission de l'expert, en rapport avec l'équipe du CRODT • Suivi de la restitution des résultats du GT aux professionnels de la pêche.
Appui à la COSECPRO	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification et mobilisation d'un expert pour un appui au fonctionnement et à l'animation de la COSECPRO, pour que cette dernière puisse jouer efficacement son rôle dans la gestion de la pêcherie de crevettes profondes (préparation des TdR et sélection d'un candidat puis recrutement). L'expert sera chargé : <ul style="list-style-type: none"> • d'animer des ateliers de formation au profit de la COSECPRO et du personnel des sociétés d'armement membres de la coopérative dans plusieurs domaines comme la gestion des organisations, la gestion des ressources halieutiques, le leadership, le lobbying, le fundraising, etc. • de rédiger un rapport de fin de mission. ✓ Suivi du fonctionnement de la COSECPRO ✓ Mobilisation de l'Expert à court terme chargé (i) de l'actualisation de la pré-évaluation de la pêcherie de crevettes profondes, (ii) de la préparation d'un plan d'action et (iii) du renforcement des capacités des membres de la COSECPRO, des gestionnaires des pêches et des chercheurs pour la mise en œuvre du plan d'action ; suivi de son travail.
Finalisation du manuel de suivi-évaluation du projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilisation d'un Expert à court terme qui sera chargé, en rapport avec l'EP, d'appuyer la CEP pour finaliser le manuel en cours de préparation pour dans le cadre de son travail de suivi-évaluation du projet

3.2. Budget correspondant

Le tableau 8 ci-dessous présente le reliquat de budget qui pourrait être mobilisé pour la prise en charge de l'Expert principal et des Experts à court terme.

Tableau 8 : Budget mobilisable pour la prise en charge des Experts principaux et à court terme.

Rubriques	Montants mobilisables (F CFA)
Honoraires Experts (Frais généraux inclus)	
▪ Expert principal	
▪ Experts non principaux	
Provisions pour dépenses accessoires	
Provisions pour vérification des dépenses	
Total	

**ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DE LA
CONVENTION DE FINANCEMENT DU CRODT
ACTIVITES A PROGRAMMER ET BUDGET
CORRESPONDANT**

II. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Le budget global de la convention de financement du CRODT est de 664 385 175 F CFA (cf. tableau 1). Au 29 février 2016, le CRODT a reçu dans son compte depuis le début de la mise en œuvre de la convention de subvention trois (03) virements dont le premier est de 154 102 020 F CFA, le deuxième de 176 801 700 F CFA et le troisième 150 122 071 F CFA soit un total 481 025 791 F CFA. Ce qui représente 72,42%.

DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES ET SOLUTIONS PRECONISEES

Le tableau 09 ci-dessous présente les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités au niveau des différentes composantes et les solutions préconisées.

Tableau 09 : Présentation des difficultés rencontrées et des solutions préconisées.

Difficultés rencontrées	Solutions préconisées
Retard accusé dans la mise en œuvre de certaines activités :	
<ul style="list-style-type: none">Finalisation du travail de l'ANSD relatif à l'établissement du compte satellite de la pêche. Le calendrier très chargé du Ministre de la pêche n'a pas encore d'organiser la restitution/validation des résultats du travail.	<ul style="list-style-type: none">Se rapprocher du Cabinet du Ministre pour convenir d'une date dans les meilleurs délais pour l'organisation de la réunion de restitution selon la disponibilité du Ministre
<ul style="list-style-type: none">Approbation du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe pour sa mise en œuvre, la signature du décret n'étant intervenue que récemment (19 janvier 2016) à l'issue de plus de 12 mois dans le circuit administratif.	<ul style="list-style-type: none">Proposer un avenant afin de transférer les activités de mise en œuvre du PAPP du DP2 au DP3
<ul style="list-style-type: none">Confirmation par le CRODT du TAC proposé au Ministre de la pêche par la COSECPRO suite aux lenteurs dans les procédures administratives.	<ul style="list-style-type: none">Améliorer le processus pour écourter les délais. Proposer au Directeur de la Pêche maritime d'adresser la requête directement au Directeur du CRODT puis une fois la réponse de celui-ci obtenue, soumettre au Ministre de la pêche

Difficultés rencontrées	Solutions préconisées
	un projet de lettre de réponse à la COSECPRO
<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux de décaissement à cause de la non mise en œuvre de certaines activités relatives au PAPP et au plan de communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des avenants au DP3 pour les mettre en œuvre

CONCLUSION

Le processus de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes avec le renforcement des structures publiques et privées qui assurent les fonctions clefs se poursuit bien. Avant la fin de l'appui du projet, on peut espérer que ces structures seront suffisamment outillées pour remplir correctement leurs fonctions respectives.

Toutefois, concernant le PAPP, le retard d'un an accusé pour son adoption politique, fait qu'il faut plus de temps surtout pour le segment artisanal. En effet, c'est la première fois que les CLPA sont responsabilisés dans l'aménagement de pêcheries. Il y a donc un travail important d'animation et de formation afin qu'ils soient aptes à remplir les responsabilités qui leur ont été confiées dans le plan.

ANNEXES

Annexe 1 : Chronogramme de programmation des activités du DP3.

Ligne budgétaire	Activités	Mois											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1.	Activités												
1.1	Activités du sous-résultat 1												
1.1.1	Mise en œuvre du plan SCS de la pêche de crevettes profondes	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1.2	Activités du sous-résultat 2												
1.2.1.	Appui au fonctionnement de la Coopérative Sénégalaise des Exploitants de crevettes profondes (COSECPRO)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1.2.2	<i>Organisation d'un atelier de formation sur la mise en place d'un système harmonisé d'information</i>	x	x										
1.3	Activités du sous-résultat 3												
1.3.1	Mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche de poulpe												
1.3.1.1	Animation des CLPA	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1.3.1.2	Conception, construction et immersion de vases (pots) à poulpe, et plongées sous-marines	x	x	x	x	x	x	x	x				
1.3.1.3.	Appui aux activités de surveillance participative des CLPA	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1.4.4.4	Mise en œuvre du plan de communication			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x